

Un Français sur deux est-il au chômage au moment de la retraite ?

Les opposants à une réforme qui allongerait les carrières avancent régulièrement qu'un sénior sur deux n'a plus de travail au moment de prendre sa retraite.

[Marc Vignaud](#) 04/07/2022 à 07h00



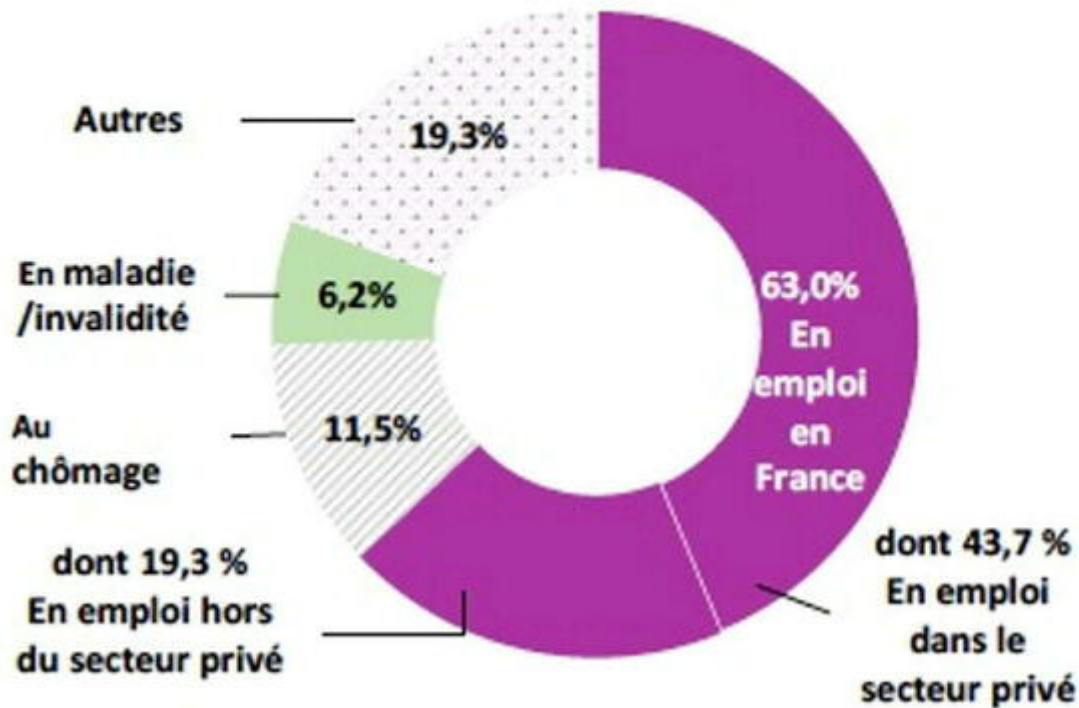
En 2020, 63 % des nouveaux retraités ayant cotisé, à un moment ou à un autre au régime complémentaire, étaient bien en emploi l'année précédant leur départ à la retraite. © RICCARDO MILANI / Hans Lucas via AFP

« La moitié des gens qui arrivent à la retraite sont au chômage. » C'est ce qu'affirmait [Jordan Bardella](#), président du Rassemblement national, durant la campagne présidentielle. Cet argument est souvent

brandi par ceux qui s'opposent à toute réforme du système de retraite qui allongerait la durée des carrières. Les responsables de La [France](#) insoumise le reprennent régulièrement pour justifier leur volonté de [revenir à la retraite à 60 ans](#) après 40 annuités de cotisations pour tout le monde.

Michael Zemmour, professeur d'économie à l'université Paris-I, spécialiste de la protection sociale, explique, pour sa part, dans une interview accordée à *L'Humanité*, « qu'une personne sur deux » n'a plus de travail au moment où elle prend sa retraite. Ce qui voudrait dire qu'allonger les carrières risque encore plus de dégrader leur situation. Une étude publiée en février par le régime complémentaire des salariés du privé, l'Agirc-Arrco, auquel cotisent 96 % de la population française au moins une fois dans sa vie, montre pourtant que l'affirmation de Jordan Bardella est grossièrement exagérée.

Graphique 1 – Répartition des nouveaux retraités 2020 selon leur situation avant la retraite



En 2020, 63 % des nouveaux retraités ayant cotisé, à un moment ou à un autre au régime complémentaire, étaient bien en emploi l'année précédant leur départ à la retraite. Ils occupaient un poste essentiellement dans le secteur privé, pour plus de 43 %, mais pas seulement. Ces jeunes retraités étaient aussi issus du secteur public (12 %) ou étaient non-salariés (6 %) ; 1 % d'entre eux travaillait précédemment dans un régime spécial.

Qu'en est-il pour les 40 % de nouveaux retraités de 2020 restants ? Que faisaient-ils l'année précédant leur retraite ? Étaient-ils au chômage comme l'affirme le président du RN ? En réalité, seuls 11,5 % pointaient à Pôle emploi. Précisons qu'ils peuvent avoir occupé un emploi une partie de l'année précédant leur retraite, mais qu'ils ont été au chômage par la suite. C'est le cas de 23 %

d'entre eux dans les 12 mois avant la retraite, 42 % dans les 24 mois et 62 % dans les 36 mois avant la retraite. 6,5 % supplémentaires étaient en invalidité ou en maladie. Soit près de 20 % des nouveaux retraités.

[À LIRE AUSSI](#) [Retraite à 60 ans, banqueroute au tournant](#)

Plus de femmes

Reste à connaître leur situation. Il est vrai que ces personnes n'ont acquis aucun nouveau droit à la retraite l'année précédant leur départ. « Ils représentent, décrit l'Agirc-Arcco, les personnes éloignées du marché du travail français et non identifiées comme percevant des indemnités chômage, des indemnités journalières maladie, une rente d'invalidité ou d'incapacité. Ils regroupent diverses situations telles que le chômage de longue durée non indemnisé ne remplissant pas les conditions d'acquisition de trimestres, les personnes au foyer, les personnes parties vivre à l'étranger, qu'elles occupent un emploi ou non. »

Il s'agit d'une population plus féminisée que les autres (60 % d'entre eux sont des femmes). « Plus d'un nouveau retraité sur quatre de cette catégorie perçoit une pension au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude. » Ces personnes peuvent toucher les minima sociaux comme l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) ou le RSA (Revenu de solidarité active). « Il peut également s'agir de personnes

ne percevant ni revenu personnel ni minimum social, mais étant en couple avec un conjoint ayant lui-même des ressources », souligne l'étude. Près de 30 % des personnes de cette catégorie (en dehors de celles qui travaillaient à l'étranger) se voient appliquer le taux maximum de CSG, calculé au niveau du foyer, sur leur pension. À l'inverse, ils sont près de 40 % à avoir une pension faible, avec un taux de CSG nul. Dans cette catégorie disparate, 6,8 % vivent à l'étranger, dont 4 % occupent un emploi.

« 40 % des salariés aujourd'hui, quand ils arrivent à la retraite, ne sont déjà plus au travail », arguait, en 2019, le secrétaire général de la CFDT [Laurent Berger](#). C'est déjà plus proche de la réalité. Mais il faut tenir compte des femmes au foyer ou des personnes parties à l'étranger.

[À LIRE AUSSI Patrick Artus : la réforme des retraites n'est pas urgente](#)